

SCOP en STOCK

Le 33^e congrès des SCOP qui a eu lieu en mai dernier à Nantes a réuni des représentants de coopératives de production de tous les pays européens. Pendant trois jours, ces entrepreneurs coopératifs ont posé les bases de l'Europe qu'ils veulent construire ensemble sur trois thèmes particuliers :

- Le développement durable.
- L'implication des coopératives à l'échelle des territoires.
- Le renforcement des partenariats entre acteurs de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations...).

Quelques chiffres

Le statut SCOP concerne aujourd'hui près de 1 600 PME en France, dans tous les métiers (30 000 en Europe). La croissance du nombre des SCOP s'accélère depuis cinq ans, 80 % des SCOP sont bénéficiaires d'une année sur l'autre et la moitié des bénéficiaires est redistribuée aux salariés. L'actionnariat extérieur existe, il est limité à 35 %.

Dans une SCOP, c'est la valeur humaine qui prime sur le capital.

Tous les salariés coopérateurs votent à voix égale lors de l'AG (« une personne - une voix ») et élisent celui ou celle (mais « elles » sont peu nombreuses) qui dirigera l'entreprise. Mais on devra continuer à rêver à l'égalité des salaires comme à une belle utopie, car dans une SCOP on peut avoir des écarts salariaux de 1 à 5.

L'attention portée à la formation

La SCOP, quelque soit le poste qu'on y occupe, n'est pas un lieu de travail qui correspond aux représentations traditionnelles que l'on a de l'entreprise, du travail en général. Hormis dans les classes Freinet, la coopération n'est guère mise en pratiques. C'est pourquoi depuis quelques années, un dispositif de formation est proposé aux étudiants des « grandes écoles », aux jeunes entrepreneurs (qui n'ont jamais abordé « l'option coopérative » durant

leurs études) et aux salariés qui veulent mieux maîtriser les rouages de l'entreprise coopérative. Avec la revue « alternatives économiques » qui a édité un numéro « Entreprendre autrement », un cycle de conférences a été mis en place auxquelles participent 80% des étudiants concernés. Le premier carrefour du management coopératif a eu lieu en 2003 à l'université de Limoges où il a été posé la première pierre d'un projet de licence ou master du management coopératif.

Après plus d'un siècle d'existence, quelle a été l'évolution des SCOP ?

Le patrimoine transmis aux coopérateurs d'aujourd'hui, est avant tout la mise en pratique d'une forme d'entreprise dont toutes les grandes théories économiques du 20^e siècle ont cherché à démontrer qu'elle était impossible. C'est aussi un état des relations au Politique qui permet d'identifier les raisons pour lesquelles la coopération de production ne s'est pas plus développée.

De 1900 à 1930, les alliés politiques des coopérateurs (Parti radical) adoptent le même slogan fort que le mouvement coopératif : « abolition du salariat » pour substituer à la condition salariale le travail associé. Slogan cité encore aujourd'hui derrière un sourire qui masque la fierté d'un tel héritage, comme si la mission véritablement émanicipatrice pour une démocratie économique semblait à présent dérisoire...

A partir des années 30, les gouvernements (de droite comme de gauche) ne combattent plus le salariat mais choisissent d'accompagner sa modernisation. Le mouvement des SCOP garde son image d'une organisation anti-salariés, autonome, et se coupe des soutiens d'un état qui devient, après le Front Populaire et les « accords de Matignon », l'Etat-providence. Certains regrettent aujourd'hui que les SCOP ne soient pas devenues alors un mouvement du salariat moderne qui aurait pu accueillir de nouvelles formes de société adaptées à de grandes tailles industrielles...

Cat Ouvrard

A remettre à l'ordre du jour

Le congrès des SCOP de 1904 émettra le vœu « qu'il y ait un enseignement coopératif dans les écoles et qu'il en soit tenu compte aux examens ».